Date de création : 23/02/23 Date de Mise à Jour : 12/04/23

Version v22.0

Correction d'un écart entre l'état ONIC 2C et le reste en dépôt

Problème rencontré

Soucis de cohérence entre le **stock dépôt de l'ONIC 2C** (qui prend en compte les quantités aux normes des bons d'apport DEPOT RACHAT et REPRISE) et l'état de **reste en dépôt** qui, lui, présente à l'instant T, le solde des lignes d'apport *non soldées*.

Or, il arrive parfois qu'il y ait **modification d'un barème quantitatif** entre le dépôt et la reprise ou le rachat. Il en résulte alors que la quantité aux normes du bon de rachat ou de reprise se trouve différente de la quantité aux normes du bon de dépôt en origine. Le **bon** d'apport dépôt est alors soldé mais avec un reliquat.

Conséquence : L'état des "Reste en dépôt" est soldé, mais l'état des stocks dépôts ONIC ne l'est pas.

Création d'un article de régulation

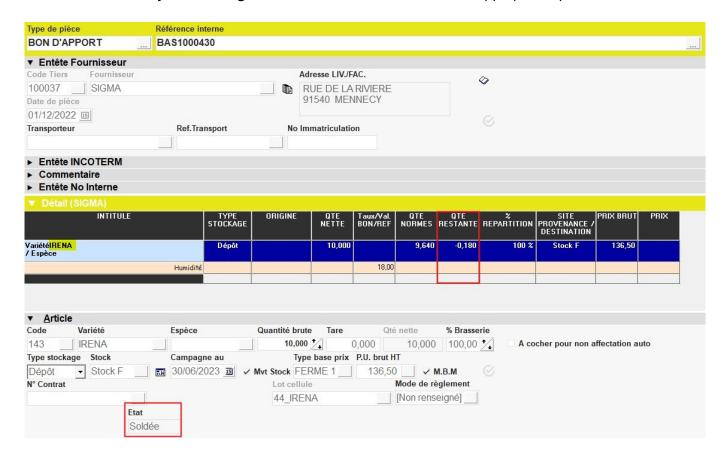
Création d'un article (*Régul suite chgt barème*) qui va servir uniquement à solder le reliquat.

- L'article doit être placé dans un groupe financier de l'activité céréale
- De nature "Bien"
- Non géré en stock
- Sans barème, ni code ONIC

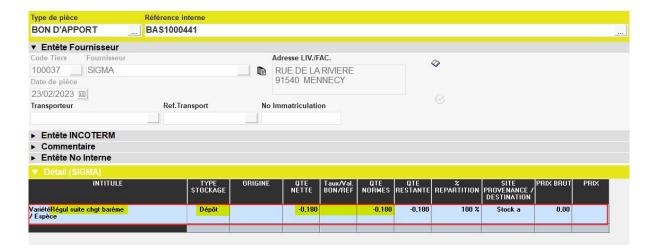
Procédure

Suite au changement de barème, si la reprise (ou le rachat) de la céréale entraine un reliquat positif, vous pourrez alors faire une reprise pour le solder.

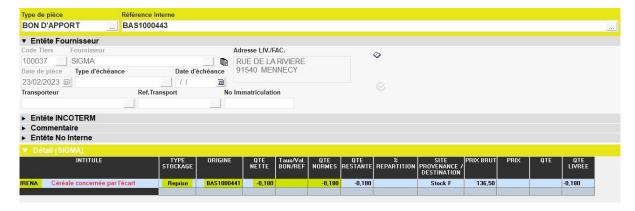
Par contre si le reliquat est négatif (comme ci-dessous), il faudra appliquer la procédure suivante :



- Saisir un Bon d'apport :
 - o Pour l'article de régul créé,
 - ∘ en type **stockage** *Dépôt*
 - pour la quantité du reliquat (en négatif)

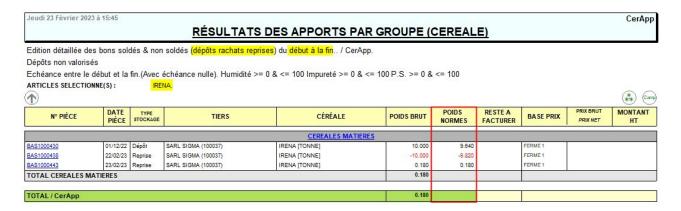


- Saisir un nouveau bon d'apport :
 - de REPRISE
 - o à la même date
 - pour le même tiers
 - o en important la ligne de Dépôt sur l'article de régul,
 - o puis remplacer l'article de régul (sans code ONIC) par l'article CEREALE à corriger.



Contrôles impératifs

• **Résultats céréales/Réception** : l'édition doit afficher un tonnage *Dépôt Rachat Reprise* à 0 pour la CEREALE pour la période du 01/01 /1900 au 31/12/2999 :



• Résultats céréales/Reste en Dépôt : l'édition doit afficher un tonnage à 0 pour la CEREALE.

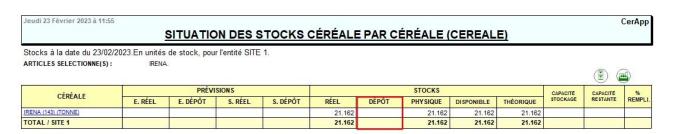


• L'état FranceAgrimer 2C, dans sa partie Dépôt chez les collecteurs doit afficher la reprise pour la CEREALE CONCERNEE et viendra régulariser le stock de fin.

16:53

Dépôt chez les collecteurs	Blé Tendre	Blé Dur	Maïs	Triticale	Seigle	Avoine	Sorgho	Millet	Alpiste	Sarrasin
Stock de début	219.003		464.926	83.873		2.500				
n° Dép 91			50.000							
Total des entrées dépôt			50.000					-		
N° Dép 91	71.010		2.000			T T				1
Total des sorties collecte	<u>71.010</u>		2.000							
N° Dép 91	9.840		15.000							
Total des sorties reprise	9.840		<u>15.000</u>							
n° Dép. 91	138.153		497.926	83.873		2.500				
Total stock final dépôt	138.153		497.926	83.873		2.500				
D	Colza				Pois	Fèves &	=1000/**	-		N
Dépôt chez les collecteurs	Coiza	Soja	Tournesol	Lin non textile	Pois	Féveroles	Lupin	Epeautre	Méteil	Navette
Stock de début										
n° Dép 91						9.640				
Total des entrées dépôt		1				9.640				
N° Dép 91						1 1				
Total des sorties collecte										
N° Dép 91						9.640				
Total des sorties reprise						9.640				
n° Dép. 91						1			1.	100
			1					1	l .	1

• Stock céréale/Situation : l'édition doit afficher le même stock dans la colonne Dépôt que l'état FranceAgrimer, dans sa partie Dépôt chez les collecteurs.



• Stock céréale/mouvements : l'édition doit afficher le même stock dans la colonne Dépôt que l'état FranceAgrimer, dans sa partie Dépôt chez les collecteurs et que la Situation.



From:

https://wiki.atys.analys-informatique.com/ - Wiki Atys

Permanent link:

https://wiki.atys.analys-informatique.com/doku.php?id=wiki:docs_en_cours:ecart_onic_et_reste_en_depot

Last update: 2023/04/12 16:53